



REMISE SUR FRAIS DE DEMI-PENSION

publié le 09/03/2021 - mis à jour le 10/03/2021

Madame, Monsieur,

Suite à la fermeture de l'établissement du 01/03/21 au 05/03/21, le service comptable vous informe que la remise sur la cantine correspondant à cette période sera déduite sur le trimestre avril/juillet 2021.

En effet, la procédure de paiement des bourses nationales ayant commencée, il est préférable d'attendre le prochain trimestre.

En cas de changement de régime ou de départ de votre enfant de l'établissement, cette somme vous sera remboursée par virement.

Cordialement

L'Agent Comptable
Myriam OGIRON



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.